

## Rapport général de la CMF siégeant comme instance du Sommet

### **1. Ouverture générale de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF)**

À l'ouverture des travaux, le président de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), Son Excellence Monsieur Ghassan Salamé, ministre de la Culture du Liban, demande d'observer une minute de silence en hommage au Président Léopold Sédar Senghor, poète, remarquable homme d'État et père fondateur de la Francophonie.

#### **Allocution du Président de la Conférence ministérielle**

Dans son allocution, le président de la Conférence formule à l'intention des délégués ses meilleurs vœux pour l'année 2002, année qui verra la réalisation effective du Sommet de Beyrouth. Il souhaite que la Conférence décide de la date de cet important événement auquel, d'ores et déjà, il tient à inviter l'ensemble des délégations.

Il note que la 16<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie se tient dans des circonstances exceptionnelles car elle est appelée à prendre les dispositions qui permettront d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions de la Francophonie. Ainsi, la Conférence doit prendre acte de la prolongation du mandat du secrétaire général et ce, jusqu'au Sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui est seul habilité à statuer en la matière. La Conférence doit aussi procéder à la nomination de l'administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

Elle se doit aussi d'adopter les programmations des opérateurs de la Francophonie, conformément aux axes qui avaient été définis dans le cadre de la préparation du Sommet de Beyrouth. Pour le Ministre Salamé, le nouveau millénaire sera marqué par le culturel, qui est devenu aujourd'hui un paramètre omniprésent dans le champ politique, comme dans celui de l'économie et du social. Dès lors, la diversité et le dialogue des cultures, thème central, prémonitoire et novateur de la Francophonie, apparaissent plus que jamais d'une actualité cruciale.

Le président conclut son intervention en renouvelant son invitation aux délégués au rendez-vous de Beyrouth, qui sera le lieu d'expression de la richesse multiculturelle et multicolore du monde face au tourbillon de la globalisation.

## **Constitution du bureau**

Le bureau de la Conférence est reconduit comme suit :

- président : Liban ;
- vice-présidents : Canada, Canada-Nouveau-Brunswick, Congo, Égypte, Haïti, Laos, Monaco, Roumanie, Tchad ;
- rapporteur : Mali.

## **Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux**

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont adoptés sans modification. En conséquence, la Conférence est appelée à siéger d'abord comme organe du Sommet, puis comme Conférence générale de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

## **Adoption du projet de rapport de la 15<sup>e</sup> session de la CMF**

Le rapport de la 15<sup>e</sup> session de la CMF, tenue à N'Djamena les 8 et 9 février 2001, est adopté avec l'adjonction de l'intervention de la République du Congo par laquelle le ministre informait la Conférence de l'évolution de la situation politique au Congo après la signature des accords de paix à Pointe-Noire et à Brazzaville en novembre et décembre 1999.

## **Communications**

### ***États observateurs***

Avant de passer la parole aux États observateurs, le président rappelle la candidature de la République tchèque à la présidence de la 57<sup>e</sup> assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) et indique que ce pays sollicite l'appui de toute la communauté francophone à cette candidature.

Invités à prendre la parole pour leur communication, les chefs des délégations de la Lituanie et de la République tchèque rendent compte des avancées réelles et positives, dans leurs pays respectifs, des valeurs de la Francophonie ainsi que des progrès de la langue française qui les véhicule.

Le vice-ministre des Affaires étrangères de Lituanie, Monsieur Giedrus Cekuolis, réaffirme l'attachement de son pays aux idéaux de la Francophonie tels qu'ils s'expriment à travers la diversité culturelle et linguistique, le dialogue entre cultures et civilisations, la promotion des droits de l'Homme et le renforcement des valeurs démocratiques. Il indique que le pays a fait sien l'enjeu important que représente la diversité culturelle.

Selon Monsieur Jan Kavan, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est perçue dans son pays comme une organisation en évolution perpétuelle. Le mandat politique de l'Organisation lui permet d'assurer la diversification de ses membres. En effet, la diversité culturelle et la pluralité linguistique sont des moyens de surmonter les conflits du monde actuel. L'intégration progressive de la République tchèque au sein de la communauté francophone se manifeste à travers des activités multiformes : création, en janvier 2002, du comité national tchèque du Forum francophone des affaires, participation aux Jeux de la Francophonie, organisation tous les ans au mois de mars des Journées de la Francophonie.

Enfin, le délégué de la République tchèque rappelle à l'attention de la Conférence la candidature de son pays à la présidence de la 57<sup>e</sup> assemblée générale de l'ONU et sollicite l'appui de toute la communauté francophone.

Au nom de la Conférence, le président salue et félicite vivement les États observateurs dont les interventions témoignent d'un attachement accru à la communauté francophone.

rapports des États observateurs permettent effectivement de suivre l'évolution de l'ancrage de la francophonie dans ces pays et répondent de surcroît au souci exprimé à Moncton que « *rapport soit fait régulièrement aux instances de la Francophonie sur la situation de la langue française dans les États considérés* », qu'ils soient observateurs ou associés.

### **Assemblée parlementaire de la Francophonie**

Prenant à son tour la parole, Monsieur Jean Charbonneau, président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, fait la synthèse du document issu de la 27<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée parlementaire, tenue à Québec en juillet 2001. Il fait état des importantes résolutions prises par l'Assemblée concernant notamment l'évolution de la démocratie dans l'espace francophone. Il souligne également, à l'attention des instances de la Francophonie, l'écart qui existe entre les besoins en matière d'appui à la démocratie et à l'État de droit, et les moyens réels dont dispose l'Assemblée parlementaire pour accomplir ses missions. Il lance un appel à la Francophonie pour un examen attentif de cette situation, en décalage avec les aspirations profondes des peuples et de leurs élus.

Répondant à la communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, le président de la Conférence salue le rôle positif que cette institution exerce en matière de vigie de la vie démocratique et de la défense des libertés au sein des pays francophones.

## **2. Rapport du Secrétaire général de la Francophonie**

L'intervention du secrétaire général de la Francophonie a porté à la fois sur son action politique, les relations internationales, les questions économiques, la coopération multilatérale et la programmation des opérateurs (points : 2.1 et 2.2).

### **Réflexions de politique générale**

Avant tout, le secrétaire général a tenu à rendre hommage à Léopold Sédar Senghor. Dans cette ligne, le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a décidé, afin de perpétuer le message et l'œuvre de ce père fondateur de la Francophonie, d'organiser des manifestations culturelles de commémoration, notamment à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars. Il indique que l'OIF veillera à entretenir, particulièrement auprès des jeunes générations, la mémoire de cette illustre figure de proue de notre histoire.

Pour le secrétaire général, cette conférence ministérielle revêt un caractère exceptionnel à double titre puisqu'il s'agit, d'une part, suite au report du Sommet de Beyrouth, d'adopter la programmation des opérateurs pour le biennium 2002-2003 et, d'autre part, tout à la fois de conforter les grandes orientations de la Francophonie et de proposer les inflexions nécessaires, à la lumière du bilan des actions menées, quatre ans après le Sommet de Hanoi.

Le rapport d'activités élaboré à l'intention des chefs d'État et de gouvernement, dans la perspective du Sommet de Beyrouth, a fait l'objet d'une large diffusion, permettant ainsi aux milieux intéressés de mieux cerner les objectifs de la Francophonie, qui place au premier rang de ses priorités la démocratie et la diversité culturelle.

Parmi les acquis du biennium 2000-2001, la Déclaration de Bamako constitue désormais un texte de référence qui fonde le dialogue politique entre les membres de la Francophonie. Il est donc urgent d'en assurer le suivi et les programmations préparées par les opérateurs accordent toute sa place à ce domaine d'action.

De même, l'adoption par les ministres de la Culture, à Cotonou, d'une déclaration et d'un plan d'action, a constitué un autre moment fort de ce biennium. En faisant de la diversité

culturelle une politique et non plus seulement un concept, la Francophonie a effectué un grand pas dans la réflexion sur le thème du neuvième Sommet relatif au dialogue des cultures. Les travaux de Cotonou, les partenariats avec l'Unesco et d'autres grandes aires linguistiques – arabophone, lusophone, hispanophone, russophone – s'inscrivent dans les perspectives de l'action future de la Francophonie dans ce domaine, dans le contexte de la mondialisation. La Francophonie doit renforcer sa détermination à œuvrer pour le rayonnement de la langue française dans le monde, et singulièrement dans les organisations internationales, dans un esprit d'ouverture et de solidarité et non pas dans un esprit d'enfermement sectaire. C'est l'enjeu du colloque qui sera organisé à Bruxelles, le 20 mars 2002, à l'occasion de la Journée de la Francophonie.

C'est aussi le sens qu'il convient de donner aux efforts de la Francophonie visant à favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et à la recherche, l'accès à l'information, aux technologies de la communication, aux marchés pour les économies des pays les moins avancés (PMA) et pour les entreprises des pays du Sud, notamment par la pleine participation aux grandes négociations internationales. Dans le même ordre d'idées, l'accès de ses pays membres aux financements internationaux reste un objectif que la Francophonie doit poursuivre avec détermination.

### **Présentation des grands axes de la coopération multilatérale francophone et de la programmation des opérateurs**

Les projets de programmation élaborés par les opérateurs pour le biennium 2002-2003 répondent, non seulement à un souci de continuité, s'agissant de la mise en œuvre du Plan d'action de Moncton, mais aussi à une volonté de rénovation et de projection dans l'avenir, pour ce qui est de l'esquisse du plan d'action qui sera proposé au Sommet de Beyrouth.

Ainsi, réuni les 9 et 10 janvier 2002 pour préparer la conférence ministérielle, le Conseil d'administration de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie a approuvé les propositions de programmation de l'opérateur principal déclinées en six chantiers. De même, la 43<sup>e</sup> session du CPF, qui s'est tenue le 10 janvier, a approuvé les propositions des opérateurs directs. Toutes ces programmations s'inscrivent bien dans les grands axes du projet de plan d'action de Beyrouth, c'est-à-dire :

- la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- la promotion de la diversité culturelle et linguistique ;
- l'éducation de base, la formation professionnelle et technique ;
- l'enseignement supérieur et la recherche ;
- la coopération économique et sociale, au service du développement durable et de la solidarité.

Concernant la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, la Déclaration de Bamako a entériné l'approche selon laquelle l'approfondissement de la démocratie et la consolidation de l'État de droit, tout comme le respect effectif des droits de l'Homme, constituent les moyens privilégiés d'une politique, au quotidien, de prévention des conflits ou de leur règlement pacifique, garante de la stabilité et de la paix sociale.

S'agissant de la promotion de la diversité culturelle et linguistique, le domaine des langues et les réflexions sur le respect et la gestion harmonieuse de la diversité linguistique sont aujourd'hui au cœur du débat sur la diversité culturelle.

Pour ce qui est de la culture et des médias, les enjeux sont ceux de l'expression concrète de l'identité des communautés, de l'intégration des politiques culturelles dans les processus de démocratisation et du développement, mais aussi de la prise en compte du poids économique de ce secteur.

En outre, les ministres de la Culture ont décidé de conforter le rôle de la chaîne multilatérale TV5 Monde, en tant que vitrine de la Francophonie, et d'étudier les moyens de favoriser au maximum son accessibilité. TV5 Monde se propose, ainsi, d'élargir son public sur les cinq continents, de diversifier les programmes pour les rendre toujours plus représentatifs de la pluralité francophone, et de développer une information mondiale de référence.

Concernant l'éducation, la formation professionnelle technique et l'enseignement supérieur, les récentes conférences internationales consacrées à l'éducation et à la situation des PMA ont relevé la situation dramatique des systèmes éducatifs dans la plupart des pays du Sud. L'AIF accompagnera donc plus résolument ces États dans la conception et l'élaboration de leurs politiques éducatives et de formation professionnelle et technique, en privilégiant tout à la fois les jeunes et les femmes.

Dans cet ordre d'idées, il s'agira notamment de mettre en œuvre les orientations dégagées par la Conférence de Luxembourg sur les femmes et d'assurer une meilleure cohérence des actions engagées au profit des jeunes, dans le prolongement du Sommet de Moncton.

Dans le domaine de la formation universitaire, autre élément essentiel du système éducatif, la programmation de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) se développera dans trois directions : le renforcement des mobilités sur le plan régional, l'appui à des pôles d'excellence scientifique, le déploiement du Plan Afrique.

S'agissant du développement et de la solidarité, l'Organisation poursuivra son appui aux concertations ayant trait au développement durable. Dans ce cadre, la Francophonie compte prendre une part active aux travaux des prochains grands rendez-vous internationaux : Sommet mondial pour le développement durable, (Johannesburg, du 26 août au 4 septembre 2002), Sommet mondial sur la société de l'information (Genève en 2003 et Tunis en 2005) en particulier. Il convient de préciser que les technologies de l'information et de la communication constituent un axe d'intervention transversal à l'ensemble des secteurs d'action.

Pour ce qui est de la coopération économique, l'Agence intergouvernementale poursuivra ses interventions en accordant une plus grande attention à la situation des PMA et en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs du développement, tant privés que publics.

Dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, elle continuera également d'accompagner les efforts des États à se doter de politiques et à participer à la mise en œuvre des grandes conventions internationales dans ces domaines.

Le secrétaire général termine la présentation des grands axes de la programmation par une évocation des instruments et des méthodes qui doivent permettre à la Francophonie d'assurer une efficacité plus grande ainsi qu'une cohérence et une synergie accrues dans ses interventions.

À cet égard, le Conseil de coopération, réunissant tous les mois sous la présidence du secrétaire général les responsables des opérateurs mais aussi de l'Assemblée parlementaire, joue un rôle central dans le dispositif de coordination. Ce conseil est désormais le lieu où s'échangent les informations stratégiques et où s'esquissent des propositions concrètes en vue du renforcement des synergies et de l'harmonisation des programmes.

De plus, l'Organisation disposera bientôt, grâce au transfert du Haut Conseil de la Francophonie auprès du secrétaire général, d'une nouvelle force de réflexion et de propositions.

Le souci exprimé par les chefs d'État et de gouvernement de rendre plus efficaces les instruments de la coopération a conduit à réaliser l'évaluation de l'AUF, de l'Université Senghor et, plus récemment, de l'AIF. Cette dernière évaluation a mis en lumière un certain nombre de domaines où l'action de la Francophonie peut encore être davantage resserrée, améliorée ou valorisée. Le CPF a examiné le rapport d'évaluation de l'Agence intergouvernementale et décidé de la mise en place d'un comité *ad hoc* de suivi.

À la lumière de l'expérience des quatre années écoulées, le secrétaire général appelle particulièrement l'attention des ministres sur l'importance d'une communication plus efficace et la nécessité d'une participation plus massive des États et des gouvernements membres au Fonds multilatéral unique (FMU) afin que la Francophonie puisse disposer de ressources à la mesure de ses ambitions.

### **Débat général**

Sur la programmation du biennium 2002-2003, le délégué de la France fait tout d'abord deux constats préliminaires. D'une part, la prise en compte dans la programmation, des résultats des grandes concertations francophones tenues au cours de ces deux dernières années. D'autre part, les documents préparés par les opérateurs marquent un progrès très sensible sur le plan de la synthèse, de la lisibilité et donc de l'intelligibilité.

S'agissant du contenu de la programmation, le délégué de la France se réjouit de la part prépondérante accordée à la concertation, tout en notant que la diversité des situations conduit à adapter la stratégie de concertation selon les cas et qu'il s'agit avant tout de faciliter la recherche de compromis sans vouloir nécessairement parvenir à des positions communes. Cet axe devra privilégier, d'une part, la solidarité avec les pays du Sud dans le cadre des négociations internationales, d'autre part, l'élaboration de politiques nationales crédibles dans des domaines comme celui de l'éducation.

Pour la mise en œuvre de cette concertation, il souhaite davantage de synergies entre opérateurs mais également un partenariat accru avec les institutions financières internationales et les coopérations bilatérales. Il suggère, à cet effet, l'organisation d'un séminaire de haut niveau sur le financement du développement qui réunirait les pays du Nord avec les institutions financières et les organisations internationales concernées. Dans le même esprit, il suggère que l'OIF se rapproche de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour approfondir la réflexion sur le dialogue social et se dit prêt à faciliter cette rencontre.

Tout en reconnaissant les efforts accomplis pour le resserrement de la programmation, il souhaite que ceux-ci soient poursuivis et amplifiés.

En ce qui concerne l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, il marque son plein accord avec la programmation proposée, qu'il s'agisse des priorités retenues (langue, culture et démocratie) ou des choix stratégiques des autres chantiers (développement et solidarité, insertion de la Francophonie dans la société de l'information, etc.).

Dans le domaine de l'audiovisuel, se référant à l'approbation récente, par les ministres de tutelle, des axes stratégiques de développement de TV5 Monde, le ministre français exprime le vœu que la chaîne devienne un « laboratoire de la diversité culturelle ».

S'agissant de la programmation de l'AUF, il se réjouit de la nouvelle cohérence des actions resserrées autour de huit programmes, notamment l'accent mis sur la formation.

Pour terminer, le représentant de la France souhaite que se poursuive la rénovation des instruments et des méthodes sur la base des conclusions des récentes évaluations.

Après avoir rappelé les liens historiques qui unissent la France et l'Égypte, et souligné le trouble que les agissements relevant d'un islamisme radical peuvent causer chez certains, la

déléguée de la République arabe d'Égypte assure les membres de la Conférence de l'engagement de son pays à apporter son soutien à l'initiative du président de la République française d'organiser une série de réunions rassemblant des représentants de diverses cultures et civilisations pour dégager des perspectives d'avenir en commun. L'Égypte est disposée, à cette fin, à accueillir la première de ces réunions à la Bibliothèque d'Alexandrie, symbole de tolérance, de dialogue et de paix. En outre, la déléguée réitère le soutien de son pays au Liban pour l'organisation du Sommet de Beyrouth.

Le délégué de la Suisse note avec satisfaction, quatre ans après le Sommet de Hanoi, que l'Organisation est reconnue sur la scène internationale et que sa collaboration avec les Nations unies se conforte d'année en année. Il en déduit que le secrétaire général de l'OIF s'est magnifiquement acquitté de sa mission de porte-parole de la Francophonie et des valeurs qu'elle incarne.

Il considère que Bamako a été un tournant essentiel dans une approche commune de la démocratie. Il salue l'initiative de l'OIF condamnant le terrorisme et regrette que la situation au Moyen-Orient n'ait pas permis la tenue du Sommet de Beyrouth dont le thème prend ici toute sa signification. Il encourage les autorités libanaises dans leurs efforts pour la tenue du neuvième sommet à Beyrouth.

S'agissant de la réforme institutionnelle, le délégué de la Suisse souhaite qu'elle se poursuive à travers la simplification des textes ainsi que l'approfondissement plutôt que l'élargissement de la Francophonie. Il se félicite de la participation prochaine de la Francophonie au sommet sur la société de l'information et plaide pour la recherche de financements supplémentaires.

Il félicite l'administrateur général de l'AIF pour la cohérence et la nouvelle dynamique impulsée à la programmation.

Il réitère l'invitation de son pays d'accueillir à Lausanne, la 18<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, du 11 au 13 décembre 2002.

Le représentant du Canada remercie les autorités françaises pour la chaleur de leur accueil et le secrétariat général de l'OIF pour l'organisation de ces instances. Il remercie les autorités libanaises pour l'excellent travail accompli malgré le report du sommet. Il informe la Conférence du lancement, par le Premier ministre Jean Chrétien, d'un plan d'action pour appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ; une contribution exceptionnelle de cinq cent mille dollars est prévue pour la mise en œuvre du programme « Femmes ». Il salue l'excellente intervention du secrétaire général. Il souligne enfin l'importance de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Cotonou, qui fixent les grandes orientations de l'action culturelle francophone pour la décennie.

Il se félicite aussi du succès des 4<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie et souhaite qu'il en soit de même pour la prochaine édition à Niamey.

La déléguée du Canada-Québec évoque, en le déplorant, le report du Sommet de Beyrouth. Elle soumet ensuite à la réflexion des membres de la Conférence la vision de son gouvernement sur certains enjeux et défis que comporte la mondialisation pour la Francophonie. Pour la déléguée, dans le débat sur la mondialisation, l'objectif de la Francophonie doit être celui d'une mondialisation régulée et humaine qui, comme le réclame avec force le gouvernement du Québec, ne porte pas atteinte à la capacité de l'État dans des domaines qui fondent sa mission, comme l'éducation, la santé, la culture et les services sociaux.

L'une des menaces que la mondialisation fait peser, c'est celle de l'uniformisation culturelle. Pour y faire face, la Francophonie doit continuer de jouer son rôle de levier dans le dialogue des cultures et pour la diversité culturelle, en se fondant sur les principes définis à Cotonou.

La déléguée considère, s'agissant des biens culturels, que la Francophonie doit se donner les moyens de participer activement aux négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À cet effet, le Québec se déclare prêt à mettre à la disposition de l'OIF, au sein de sa représentation permanente à Genève, un expert chargé de suivre les questions liées à ces négociations importantes.

Abordant la question de la langue, la déléguée rend hommage au défunt Président Senghor pour qui et par qui la langue française a joué un rôle déterminant. Elle invite la Francophonie à se donner comme mission fondamentale le rayonnement planétaire de cette langue. Dans cet ordre d'idées, les efforts déployés par le secrétaire général vers les communautés lusophone, hispanophone et arabophone méritent d'être salués comme procédant d'une stratégie d'alliances avec les autres grandes communautés dont les cultures sont aussi menacées d'uniformisation. Elle suggère en outre que l'adhésion de nouveaux membres à la Francophonie soit l'occasion d'une appréciation rigoureuse des mesures concrètes prises par les pays candidats en vue de la défense du français, tout comme il devrait leur être demandé de donner la preuve de leur engagement en faveur de la démocratie et des droits de la personne. S'agissant du suivi de la Déclaration de Bamako, le Québec réitère son vœu de voir se concrétiser la mise en place de réseaux comme ceux des magistrats et des autorités nationales responsables des élections.

Le délégué du Burkina Faso souligne l'importance primordiale de la dimension culturelle, qui demeure toujours la force et le ciment de la Francophonie. Il pense que la Francophonie devrait sans relâche consolider son action selon les axes tels que :

- l'écoute de tous pour une action plus consensuelle ;
- la maîtrise des moyens de communication modernes ;
- la mise en commun des moyens (économiques, éducationnels, juridiques et de coopération décentralisée) pour le développement de l'espace francophone tout entier.

Le représentant de la Belgique souligne la richesse de l'œuvre et de la pensée du Président Senghor, à qui la Francophonie doit un important tribut. Il se félicite de l'action diplomatique de la Francophonie en matière de démocratie et de prévention des conflits, et de sa détermination à assurer le suivi de Bamako. Il apprécie en cela le travail de l'Agence intergouvernementale et de la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie. Il pense que les efforts en vue du retour de la paix dans la région des Grands Lacs doivent se poursuivre sur la base des accords de Lusaka et d'Arusha. Il encourage le secrétaire général à poursuivre sa politique de coopération avec les autres organisations internationales et régionales. Il soutient la participation de la Francophonie aux grands rendez-vous sur le développement durable et la société de l'information. Il formule, enfin, ses vœux de succès à l'intention du Liban, pays hôte du prochain sommet.

Le représentant du Cameroun adresse ses félicitations au président de la Conférence, défenseur de la promotion du dialogue des cultures en vue d'une mondialisation apaisée. En matière de diversité culturelle, la politique du Cameroun s'inscrit dans le prolongement de celle de la Francophonie. Il remercie le secrétaire général pour la qualité de son rapport, à travers lequel il note avec satisfaction quatre paris importants que la Francophonie entend relever en vue d'une entrée harmonieuse dans le troisième millénaire : le pari politique, grâce à la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie ; le pari scientifique, avec la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; le pari de la diversité culturelle ; et enfin, le pari du développement économique, grâce à la mise en place d'un espace francophone de coopération économique sur les bases définies à Monaco.

Le délégué du Cameroun exprime son appréciation positive des activités menées sur le terrain par les opérateurs. Il assure enfin le Liban de la présence effective de son pays au Sommet de Beyrouth.



Le délégué de la République démocratique du Congo (RDC) appelle l'attention de la Conférence sur deux points :

- la guerre d'agression et d'occupation dont est victime son pays de la part de pays voisins, en violation des droits de l'Homme et des différents accords de paix ;
- le respect par son gouvernement des principes fondamentaux de la démocratie, tout en veillant aux équilibres nécessaires.

Pour faire face aux problèmes qu'elle rencontre sur le plan social, la RDC a engagé des concertations avec l'Union européenne et d'autres organisations internationales en vue d'une aide aux populations. Elle appelle de tous ses vœux l'implication effective de l'OIF dans le processus de réconciliation nationale. Le gouvernement de la RDC, qui entend reprendre pleinement sa place au sein de la communauté francophone, a récemment mis en place un Haut Commissariat à la Francophonie.

Le délégué de la République du Congo informe la Conférence de l'évolution de la situation politique au Congo après la signature des accords de paix à Pointe-Noire et à Brazzaville en novembre et décembre 1999. Il affirme que le Congo a encore besoin du soutien de la communauté internationale, et singulièrement de celui de l'OIF, pour relever les nombreux défis auxquels il est confronté.

L'année 2002 sera marquée au Congo par l'organisation de nombreux scrutins. Aussi, le gouvernement invite-t-il l'OIF à envoyer une mission d'observation pour les prochaines élections. Il rappelle aussi que le Congo a ratifié la convention relative aux droits de l'enfant et celle sur les mines antipersonnel. Pour ce qui est de la jeunesse, thème du Sommet de Moncton, le Congo estime que l'emploi des jeunes doit devenir une priorité absolue. Il exprime le vœu que le Programme d'appui à la mobilisation de l'épargne dans la Francophonie (Pamef) soit relancé dans son pays. Le Congo s'engage à réhabiliter les centres de lecture et d'animation culturelle et les radios rurales locales implantés par l'AIF.

Le représentant du Laos rend hommage à l'action du secrétaire général au plan international et encourage sa politique de coopération avec les autres organisations internationales et régionales. Il soutient ses efforts et ses initiatives dans le cadre du maintien de la paix et de la prévention des conflits, notamment en Afrique centrale. Il appuie les initiatives de l'OIF en matière d'observation des élections et d'assistance électorale. Concernant le Symposium de Bamako, il réitère la volonté de son pays de privilégier les solutions consensuelles afin d'aider les États à surmonter leurs difficultés sans les sanctionner. Il souhaite une mise en œuvre rapide et concrète des recommandations de la Conférence de Monaco. Il soutient l'action de la Francophonie en faveur des PMA ainsi que ses efforts dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Il salue l'action de l'administrateur général de l'AIF et de son équipe. De même, il est convaincu que la réforme de l'AUF est en passe de connaître un succès certain et il se félicite du taux de couverture de TV5 Monde, en constante augmentation.

Le représentant du Cambodge s'associe à l'hommage rendu au Président Senghor.

Il félicite le secrétaire général dont il soutient sans réserve les efforts pour assurer le suivi de Bamako, notamment en faveur des pays les plus faibles. La Francophonie étant l'expression vivante de la diversité des cultures, il milite pour le plurilinguisme et le développement de la langue française dans les pays membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) ainsi que pour la prise en compte de la dimension et de la spécificité régionales. Il renouvelle son invitation à organiser à Phnom Penh un atelier de réflexion sur la coopération économique. Il est convaincu que la Francophonie politique et culturelle ne se réalisera pas sans le renforcement de la coopération économique, condition *sine qua non* de la survie des pays en développement face à une mondialisation qui devra être maîtrisée et humanisée pour que le terrorisme n'y trouve pas sa source.

Le délégué de la Roumanie retient, parmi les grands événements qui ont jalonné l'année 2001, la résolution adoptée par la 56<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies relative à la coopération entre l'ONU et l'OIF. La Roumanie appuie fermement la politique d'ouverture et de coopération de l'Organisation, y compris avec les organisations régionales (Union européenne, Union africaine ex-OUA, Ligue arabe, Union latine, etc.).

Le gouvernement roumain nourrit l'espoir que le neuvième Sommet de la Francophonie entérinera la candidature officielle de la Roumanie pour l'organisation du onzième Sommet, à Bucarest, en 2005. Le délégué réaffirme la volonté de son pays de jouer un rôle actif et constructif dans le processus de consolidation et de rayonnement de la Francophonie aussi bien dans la région de l'Europe centrale et orientale que dans le reste du monde. Il affirme l'engagement de son pays dans la promotion et l'affermissement de l'esprit de la Déclaration de Bamako.

La Roumanie réitère le vœu que le siège du bureau régional de l'AUF de Bucarest abrite bientôt une antenne de l'AIF et que le nombre de fonctionnaires roumains augmente au sein de l'Agence intergouvernementale.

Enfin, le délégué de la Roumanie appelle l'attention sur l'importance, pour la Francophonie, de développer, à l'instar de la dimension politique mise en œuvre depuis 1996, une dimension économique car elle est directement liée au développement durable et à la démocratie. Par ailleurs, la dimension économique stimule la solidarité entre les pays et permet la création d'un espace francophone ouvert aux échanges commerciaux et économiques. La Roumanie reste fermement attachée aux objectifs politiques, économiques et culturels de la Francophonie.

Le délégué du Rwanda note avec intérêt les axes qui structurent les orientations de la coopération francophone. Le Rwanda invite la Francophonie à soutenir ses efforts pour installer un État de droit, qui se restaure progressivement depuis le génocide de 1994. Il demande l'appui de l'Organisation à la mise en place d'une justice participative.

Le Rwanda est impliqué, malgré lui, dans le conflit en RDC. Il invite ce pays à reconnaître les progrès accomplis par le gouvernement rwandais dans le processus de paix en respectant le calendrier d'application des accords de Lusaka.

En outre, le Rwanda lance un appel au gouvernement de la RDC afin qu'il se désolidarise des génocidaires infiltrés dans l'armée congolaise.

Pour terminer, il assure ses pairs de la volonté de son pays de joindre ses efforts à ceux de tous les pays membres de la Francophonie dans la promotion de la diversité culturelle.

Le représentant du Luxembourg se déclare convaincu que le report du Sommet de Beyrouth sera mis à profit pour en assurer la parfaite réussite. Il félicite le secrétaire général dont l'action a permis l'ouverture de la Francophonie vers d'autres aires linguistiques. Il salue l'administrateur général pour l'efficacité de son action, qui repose sur une nouvelle culture de l'évaluation. Pour lui, la Francophonie a su faire la preuve de sa maturité et de sa cohésion. Il salue l'initiative de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie relative au Parlement des jeunes. La reconnaissance de la Déclaration de Bamako constituera un moment fort du Sommet de Beyrouth. À ce propos, il relève la concordance entre le lieu et le thème de ce grand rendez-vous.

Le représentant de la Communauté française de Belgique se réjouit des avancées indiscutables enregistrées au cours du biennium écoulé. Il souligne tout particulièrement l'importance revêtue par le Symposium de Bamako et la Conférence ministérielle de la culture de Cotonou. Il salue l'engagement personnel de Monsieur Roger Dehaybe à chacune de ces occasions. Il regrette que le report du Sommet de Beyrouth n'ait pas permis d'approfondir les

résultats du Symposium de Bamako. Se faisant l'interprète de la satisfaction unanime pour le travail accompli par l'administrateur général, il formule le ferme espoir qu'il soit reconduit à son poste par la présente Conférence.

Le délégué de Monaco rappelle l'attachement de son pays à la coopération francophone et plus particulièrement à certains programmes (Clac, Paje, PSD), qu'il juge utiles et concrets. Il informe la Conférence de la poursuite de la mise en place du Centre d'information économique francophone. Le gouvernement monégasque appuie la proposition française d'organiser un séminaire de haut niveau sur la recherche des financements et souhaite, avec l'accord de la CMF, accueillir cette réunion, qui pourrait se tenir en 2003. L'objet du séminaire s'intègre bien dans la perspective du Sommet de Ouagadougou dont le thème porte sur « La Francophonie comme espace de développement solidaire ».

Le délégué du Sénégal remercie toutes les délégations pour leurs hommages au Président Senghor, père fondateur de la Francophonie, grand défenseur de la langue française et chantre de la civilisation de l'universel. Le Sénégal est effectivement conscient d'avoir subi une grande perte. Il salue l'excellente participation de TV5 Monde à la couverture des obsèques nationales du Président Senghor. Il demande à la communauté francophone d'aider TV5 Monde à réaliser des productions sur le poète et grand homme d'État, afin que son héritage soit préservé pour les générations futures.

Pour le Sénégal, le combat pour une Francophonie plurielle est une façon d'incarner des valeurs qui se démarquent de celles prônées par une mondialisation à sens unique. Aussi, le gouvernement sénégalais invite-t-il la Francophonie à se mettre à l'avant-garde de la défense, du soutien et de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Le Sénégal soutient sans réserve la Déclaration de Bamako et le Plan d'action de Cotonou dont il attend la mise en œuvre diligente et conséquente.

Le délégué du Sénégal compte sur l'OIF pour aider son pays à assurer le suivi de la Conférence de Dakar sur la lutte contre le terrorisme. Cette conférence a montré tout l'intérêt que le continent africain manifeste à l'égard des maux qui assaillent la communauté internationale. Il invite l'Agence intergouvernementale, dont il félicite l'administrateur général, ainsi que les autres opérateurs de la Francophonie à apporter à l'Afrique des contributions décisives.

Pour le représentant de la Macédoine, le souvenir du Président Senghor restera gravé dans la mémoire de son pays, qui commémore cette année le dixième anniversaire de son accession à l'indépendance et qui se bat pour son équilibre sociopolitique et économique, pour l'apaisement des relations interethniques, ainsi que pour l'intégrité de son territoire. Le patrimoine culturel de la Macédoine a été endommagé par le terrorisme. Il lance un appel à l'OIF pour la sauvegarde et la préservation des patrimoines culturels en danger. La Macédoine a marqué son engagement actif au sein de la Francophonie en devenant membre à part entière de l'Agence intergouvernementale. Elle peut aujourd'hui offrir sa collaboration pour la réalisation de projets sous-régionaux.

Le représentant de la Bulgarie réaffirme la volonté de son pays d'associer ses efforts à ceux de ses partenaires francophones dans leur aspiration à un monde de paix, de démocratie et de développement durable. Riche de plus de treize siècles d'histoire, la Bulgarie a une tradition francophone qui remonte à la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Elle entend ainsi participer à la réalisation de l'une des missions essentielles de la Francophonie : celle de l'affirmation de la diversité linguistique et culturelle. Le délégué fait le constat que les pays du Sud et de l'Est sont sous représentés dans les organisations internationales. La Bulgarie sollicite donc l'attention spéciale de la Francophonie en vue de faciliter l'accès de ses ressortissants à la fonction publique internationale à travers les programmes de formation d'experts. Elle

réitère sa proposition d'ouvrir un bureau régional de l'AIF à Sofia. Enfin, le délégué remercie les pays francophones qui ont soutenu la candidature de son pays au statut de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2002-2003.

Le délégué d'Haïti réaffirme l'adhésion de son pays à la Déclaration de Bamako. Il souhaite que l'OIF renforce ses moyens d'action pour que la culture démocratique se développe dans tous les pays où celle-ci demeure insuffisamment répandue.

Par ailleurs, Haïti approuve les quatre axes d'orientation de la programmation présentés par le secrétaire général. Le gouvernement haïtien retient aussi la proposition de la France pour l'organisation d'un séminaire de haut niveau sur la recherche de financements.

Pour le délégué du Togo, l'enjeu primordial du monde contemporain reste la préservation de la paix et la sécurité internationale. Cette vérité donne tout son sens aux missions de paix menées par la Francophonie et rend encore plus actuel l'appel au dialogue des cultures et des civilisations lancé par celle-ci depuis ses origines. À cet égard, il insiste sur le caractère judicieux du thème du dialogue des cultures retenu pour le Sommet de Beyrouth et rend hommage au Président Senghor, l'homme du métissage culturel.

À propos de la programmation proposée, le délégué salue la qualité des documents présentés, qui constitue la marque du professionnalisme des opérateurs de la Francophonie. Le Togo soutient les axes de coopération ainsi définis pour le biennium 2002-2003.

Appréciant à sa juste valeur le dévouement du secrétaire général pour la cause francophone, le délégué togolais l'encourage à poursuivre son action. Il exprime à l'égard de l'OIF la reconnaissance de son pays pour l'aide multiforme au processus électoral en cours.

Le représentant de la Moldavie félicite le secrétaire général, qui s'est consacré pleinement, depuis le Sommet de Hanoi, à la réalisation des objectifs de la Francophonie. Il salue les efforts de l'administrateur général, qui a su impulser de manière efficace plus de dynamisme et de pragmatisme à l'activité de l'Agence intergouvernementale.

Grâce au renforcement de ses liens avec l'Agence intergouvernementale et les opérateurs directs du Sommet, la Moldavie a pu conforter la position du français. Plus de 65 % d'élèves et étudiants apprennent le français comme première langue étrangère. L'appartenance à la Francophonie lui a également permis de mieux s'intégrer dans les structures internationales.

La Moldavie soutient les efforts et les actions légitimes entrepris par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme. La Déclaration de Bamako constitue un instrument essentiel de prévention des crises et de gestion des conflits ainsi que du respect des droits de l'Homme et de la démocratie. Le dialogue des cultures et la promotion de la diversité culturelle restent les seuls moyens de relever les défis de la mondialisation et de préserver la paix internationale.

Le délégué de l'Albanie indique que, depuis la dernière session de la Conférence ministérielle, le gouvernement albanais a adopté de multiples mesures pour promouvoir les valeurs politiques et culturelles de la Francophonie. Ainsi, pour la première fois, des observateurs albanais ont participé aux missions d'observation des élections conduites par l'OIF. Par ailleurs, le représentant de l'Albanie remercie le secrétaire général pour la mission d'observation des élections législatives accomplie par l'Organisation dans son pays en juin 2001. Le gouvernement albanais condamne le terrorisme. Il mène des actions en vue de promouvoir la langue française auprès d'un public de plus en plus large. Ainsi, 30 % d'élèves et étudiants apprennent le français comme première langue étrangère. Les actions de promotion concernent également la traduction des chefs-d'œuvre de la littérature et la diffusion de la culture francophones, ainsi que la coopération de l'Université de Tirana avec l'Agence universitaire.

L'Albanie est prête à assumer ses responsabilités au sein de la Francophonie et réaffirme sa volonté d'en devenir membre à part entière en sollicitant le réexamen de sa candidature.

La déléguée du Niger exprime sa joie de retrouver ses pairs dont la détermination et l'engagement se sont renforcés au long des années. Elle souligne la satisfaction de son gouvernement pour le travail accompli pendant les quatre dernières années par l'administrateur général de l'Agence intergouvernementale dont l'action marquée par la compétence, la rigueur, l'efficacité et la transparence emporte la conviction et conduit son gouvernement à lui apporter son soutien officiel pour un second mandat.

Le Niger approuve la programmation du biennium 2002-2003. Le gouvernement nigérien attend beaucoup de la Francophonie dans la perspective des sommets mondiaux sur le développement durable (Johannesburg, 2002) et sur la société de l'information (Genève en 2003 et Tunis en 2005). Il sollicite son soutien dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Par ailleurs, la déléguée informe la Conférence de l'évolution positive du processus préparatoire à la cinquième édition des Jeux de la Francophonie. Pour terminer, elle remercie tous les pays et l'ensemble des partenaires qui ont soutenu et assisté le Niger dans le processus de retour à la stabilité politique et institutionnelle.

Le délégué de la Guinée se félicite du tournant résolument politique pris par la Francophonie. Il se réjouit d'annoncer la présence effective de son pays au prochain Sommet de Beyrouth.

Le délégué du Canada-Nouveau-Brunswick réitère son appui aux opérateurs et partenaires de la Francophonie et assure l'Agence intergouvernementale de son soutien à sa programmation, dans laquelle la jeunesse demeure une préoccupation transversale.

Il souhaite que les actions de la Francophonie orchestrées par et pour les jeunes bénéficient d'un écho encore plus grand. Il propose que l'on prenne appui sur le bureau du Programme de mobilité des jeunes (PMJ) de Moncton pour mener des concertations sur les jeunes dans l'espace francophone.

Le délégué du Burundi se félicite de la mise en place dans son pays d'un gouvernement de transition issu des négociations d'Arusha et remercie tous les États et gouvernements qui lui ont toujours manifesté leur compréhension et leur solidarité sans faille. Le Burundi se réjouit de la participation des bailleurs de fonds au financement des projets de reconstruction.

Le gouvernement burundais souhaite que l'OIF, qui a suivi de très près les négociations d'Arusha, accompagne le pays dans la phase de transition en soutenant des projets socio-éducatifs et culturels ainsi que les actions visant le retour à la démocratie et à l'État de droit. Il souligne l'action du secrétaire général de l'OIF dont l'engagement personnel et la renommée ont contribué à la reconnaissance de la Francophonie sur la scène internationale.

Le délégué du Burundi estime qu'il convient désormais de donner suite aux décisions issues de la réunion des bailleurs de fonds pour le Burundi tenue à Paris en décembre 2000, qui invitaient à une coopération accrue entre l'Agence intergouvernementale et le Burundi. Il appuie la programmation 2002-2003 de l'AIF et félicite son administrateur général pour son action.

Il souhaite que les moyens d'action du bureau régional de l'AUF à Bujumbura, qui devient une délégation, ne soient pas affectés par son changement de statut. S'agissant de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), le délégué burundais estime que son action devrait se rendre plus visible sur le terrain. Le Burundi réitère sa demande pour l'accès à TV5 Monde de tous les Burundais, y compris ceux qui disposent de moyens modestes. Le délégué plaide, enfin, pour davantage d'échanges culturels entre Africains et entre l'Afrique et le reste du monde.

Le représentant de Maurice exprime la crainte de voir la dimension politique de la Francophonie prendre le pas sur les autres activités. Dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits, il recommande de s'appuyer sur des organismes compétents et de faire preuve de prudence dans le choix des médiateurs. Il estime qu'au regard de l'importance primordiale du dialogue des cultures, une plus grande attention devrait y être accordée dans le cadre de la préparation du Sommet de Beyrouth.

Pour le représentant des Comores, le report du Sommet de Beyrouth offre à la communauté francophone une occasion de mobilisation plus forte. En ce qui concerne la diversité linguistique et culturelle, il plaide pour la libre circulation dans l'espace francophone.

Le délégué comorien se réjouit que l'OIF ait condamné la dernière tentative de coup d'État aux Comores et exige une enquête internationale. Il informe la Conférence que le projet de constitution du nouvel ensemble comorien a été adopté par référendum le 25 décembre 2001, marquant ainsi une étape essentielle dans la consolidation de la réconciliation nationale. Il remercie le secrétaire général du rôle important que l'OIF a joué aux côtés de l'OUA dans le dénouement de la crise comorienne. Conformément à l'accord-cadre signé le 17 février 2001, un gouvernement d'union nationale de transition devant parachever la mise en place des nouvelles institutions va être nommé. Des élections présidentielles pluralistes seront organisées au plus tard le 31 mars 2002, conformément au calendrier établi par les différentes parties comoriennes en accord avec les partenaires de la communauté internationale, notamment l'OIF, l'OUA et l'Union européenne.

Le représentant de la Tunisie s'associe à l'hommage rendu au Président Senghor. Il félicite le secrétaire général pour son souci constant de donner à l'espace francophone la place qui lui revient sur la scène internationale. Il salue son rôle, qu'il souhaite voir peser davantage dans les processus de restauration de la paix, ainsi que l'action qu'il conduit afin de donner aux relations internationales marquées par la mondialisation un cadre plus juste et plus humain.

Le délégué pense que l'OIF devrait aussi s'impliquer davantage dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, facteurs qui favorisent la frustration, donc le terrorisme. À propos de la Déclaration de Bamako, il précise que son pays n'a pas d'objection de principe sur la philosophie du texte. Pour ce qui est du point particulier visant le mécanisme de mise en œuvre, il se dit éclairé par les interventions de la France et de la Belgique, écartant toute idée de sanction au bénéfice d'une action préventive ou d'une véritable entraide. Il souhaite que toutes les précautions soient prises en ce sens.

Le représentant du Bénin se joint à tous les participants pour saluer le travail accompli par l'OIF dans la recherche du développement et de la paix. Il salue l'action de l'administrateur général à la tête de l'Agence intergouvernementale. Il fait remarquer que le dialogue des civilisations et des cultures se trouve, du fait de l'insécurité croissante, plus actuel que jamais. Et si tout le monde s'accorde sur le fait que la Francophonie peut, dans ce domaine, faire entendre une voix singulière et une tonalité spécifique, encore faudrait-il lui en donner les moyens. Dans la perspective du prochain sommet, le délégué béninois adresse ses encouragements au gouvernement et au peuple libanais.

Pour la déléguée de Madagascar, qui présente à la Conférence les excuses de son ministre, les réflexions de politique générale, les grands axes de la coopération multilatérale francophone et la programmation des opérateurs constituent le témoignage de la volonté de la Francophonie de consolider les acquis et d'engager des actions porteuses. Madagascar adhère résolument aux axes de coopération et à la programmation qui en découle.

Madagascar adresse ses félicitations à l'administrateur général de l'Agence intergouvernementale et à son équipe pour la réalisation efficace et effective de la programmation 2000-2001. La déléguée souligne l'intérêt attentif dont les opérateurs directs de la Francophonie ont fait preuve concernant les sollicitations et les besoins de son pays.

### ***Synthèse des débats***

Tous les intervenants ont, tout d'abord, salué la mémoire du Président Léopold Sédar Senghor, père fondateur de la Francophonie, illustre homme d'État, poète et grand humaniste du 20<sup>e</sup> siècle.

Les ministres se sont ensuite vivement félicités de la place et du rôle de la Francophonie sur la scène internationale. Ils ont salué le développement des relations de coopération entre l'OIF et l'ONU, qui constitue un précieux moyen de valorisation et d'accroissement des capacités d'interventions des opérateurs de la Francophonie.

Les débats ont souligné avec force le rôle précurseur de la Francophonie dans les questions liées à la diversité et au dialogue des cultures ainsi que dans la promotion des valeurs de la démocratie et des libertés dans le monde. Ils ont, par ailleurs, reconnu la pertinence des choix stratégiques opérés par l'Organisation internationale de la Francophonie en matière de coopération multilatérale. Dans ce cadre, les ministres et chefs de délégation ont vivement salué et félicité l'Agence intergouvernementale de la Francophonie ainsi que les opérateurs directs du Sommet pour leurs programmations, qui s'inscrivent bien dans les grands axes du projet de Plan d'action de Beyrouth.

Ils ont aussi mis en évidence le rôle déterminant que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie joue dans le cadre de la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des libertés au sein de l'espace francophone.

Les ministres ont condamné à l'unanimité le terrorisme international, qui met à mal le concept de diversité culturelle.

Ils ont salué la ténacité du Liban pour l'organisation intellectuelle et matérielle du prochain sommet et affirmé leur détermination à l'honorer de leur présence.

Enfin, les ministres ont apporté leur appui à toutes les initiatives développées au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie pour soutenir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

### **3. Situation du Fonds multilatéral unique (FMU)**

Dans sa présentation, le secrétaire général rappelle que la gestion du Fonds multilatéral unique (FMU) est confiée à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, chargée d'accueillir les diverses contributions volontaires affectées par les États et gouvernements à la mise en œuvre des décisions du Sommet et d'assurer leur versement aux opérateurs concernés selon la répartition arrêtée par les instances sur proposition du secrétaire général.

L'intérêt du Fonds réside entre autres dans le fait que c'est le seul moyen d'avoir une vision complète des opérations comptables relatives aux contributions volontaires et de permettre ainsi aux instances de suivre ces opérations dans le temps.

Au terme des deux derniers biennium et à la lumière du rapport du commissaire aux comptes du FMU sur les exercices 1998, 1999 et 2000 qui a été communiqué aux ministres et qui a été commenté devant le Conseil permanent de la Francophonie, le secrétaire général appelle l'attention de la Conférence sur deux points.

#### ***Perspectives d'amélioration***

Le secrétaire général propose de suivre les recommandations du commissaire aux comptes du FMU en instaurant une procédure plus rigoureuse en ce qui concerne les annonces faites par les États et gouvernements au titre des contributions volontaires.

Ainsi, au début de chaque biennium, le secrétaire général confirmerait par un échange de correspondance avec chaque État et gouvernement les annonces faites par celui-ci lors du sommet.

À la fin de chaque exercice budgétaire annuel, l'administrateur général ferait, contradictoirement, avec chaque État ou gouvernement l'état des créances qu'il peut encore détenir.

Enfin, au terme du biennium, le secrétaire général inviterait chaque État ou gouvernement concerné par des arriérés à confirmer ou à modifier, en plus ou en moins, l'annonce de contribution faite au début du biennium.

Cette procédure ouvrirait une perspective de règlement permettant d'éviter la constitution d'arriérés dans les comptes du FMU. Elle permettrait notamment d'éviter l'accumulation excessive d'arriérés, de l'ordre de trois cent huit millions de francs à la fin de cette année.

### ***Proposition d'inscription au FMU***

Le secrétaire général demande à la Conférence d'examiner la possibilité d'affecter à la coopération francophone une dotation spéciale pour les actions d'assistance. Celle-ci permettrait au secrétaire général de disposer d'une certaine capacité d'initiative devant les situations d'urgence au bénéfice d'États ou de gouvernements membres en crise, en sortie de crise ou confrontés à une catastrophe naturelle. Dans l'état actuel des choses, un pays en guerre, qui aurait pourtant besoin de toute l'attention de la communauté francophone, ne peut bénéficier que des actions traditionnelles de coopération. Le secrétaire général rendrait compte au CPF et à la CMF de l'utilisation des fonds ainsi dégagés.

Concernant ce point, lors des débats, les délégués se sont dit très sensibles aux préoccupations évoquées par le secrétaire général et ont manifesté un grand intérêt pour sa proposition. Ils ont exprimé leur accord de principe pour la mise en place de cette dotation. Cependant, avant de donner un avis définitif sur cette question, ils ont souhaité obtenir, par une correspondance du secrétaire général, des informations complémentaires sur les mécanismes de fonctionnement d'une telle dotation. Le CPF pourrait ainsi statuer définitivement sur la question lors de sa prochaine session.

## **4. Rapports des conférences ministérielles permanentes**

### **Conférence des ministres francophones de l'Éducation nationale**

Monsieur Bougouma Ngom, secrétaire général de la Conférence des ministres francophones de l'Éducation nationale (Confémen), s'adresse à la CMF à la fois au nom de Monsieur Moustapha Dicko, ministre malien de l'Éducation nationale, président en exercice, et de l'ensemble des quarante ministres de l'Éducation nationale des pays membres.

Le Forum mondial sur l'éducation, qui a eu lieu à Dakar en avril 2000, a conduit l'ensemble de la communauté internationale au triste constat que les objectifs d'éducation pour tous fixés, dix ans plus tôt à Jomtien, n'ont pas été atteints. Cette situation interpelle au plus haut point la Francophonie dans la mesure où les pays les plus touchés par la sous-scolarisation sont, pour la plupart, des pays francophones d'Afrique subsaharienne. Les efforts nécessaires pour un développement qualitatif et quantitatif du système éducatif ne pouvant se limiter au seul cadre des États, la Confémen attache une grande importance à la prise en compte des préoccupations à caractère éducatif par l'ensemble de la Francophonie institutionnelle.

Au cours du dernier biennium, la Confémen s'est employée à resserrer ses liens avec les autres instances de la Francophonie par la mise en place de mécanismes plus efficaces d'information et sa participation à la définition des axes de coopération et de programmation



francophones en matière d'éducation et de formation. De même, elle a mis en place un dispositif léger visant à soutenir la participation des ministres de l'Éducation des pays membres de la Francophonie aux diverses conférences internationales.

L'élargissement de la Confémen, souhaité par le Sommet, est en cours : trois nouveaux membres, le Cambodge, le Laos et la Macédoine, ont rejoint ses rangs ; quatre autres pays ont exprimé l'intention d'y adhérer.

Les orientations programmatiques de la Confémen en matière d'éducation portent sur :

- l'appui prioritaire à l'éducation de base et à la formation professionnelle et technique ;
- le soutien aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques et de leurs plans nationaux d'éducation en vue d'atteindre la scolarisation universelle et l'élimination des disparités entre filles et garçons ;
- l'appui aux politiques visant le renforcement des capacités nationales en planification et en évaluation de l'éducation ;
- l'intensification des efforts de développement des curricula.

Tout en se réjouissant que l'AIF ait inscrit dans sa programmation du biennium 2002-2003 l'appui à l'élaboration des politiques éducatives, le soutien à la mise en œuvre de programmes d'éducation des filles et des femmes ainsi que le suivi des assises de la formation professionnelle et technique, le secrétaire général de la Confémen signale la nécessité d'appuyer les États du Sud dans les réformes des curricula selon une approche centrée sur les compétences plutôt que sur des contenus à caractère encyclopédique. Il estime, à cet égard, qu'un effort supplémentaire devrait être fait par l'AIF pour traduire de manière plus explicite et plus concrète les orientations proposées par la Confémen.

En terminant son intervention, le secrétaire général de la Confémen a plaidé pour que l'éducation prenne toute sa place dans la réflexion sur le thème du Sommet de Beyrouth relatif au dialogue des cultures. Comment, en effet, concevoir le dialogue culturel sans une scolarisation universelle et une éducation de qualité qui permettent d'accéder à la culture d'origine et de comprendre celle des autres ?

### **Conférence des ministres francophones de la Jeunesse et des Sports**

Intervenant au nom du ministre libanais de la Jeunesse et des Sports, président en exercice de la Conférence des ministres francophones de la jeunesse et des sports (Conféjes), Madame Marie-Georges Buffet, ministre français de la Jeunesse et des sports, réaffirme l'engagement de la Conféjes à œuvrer pour l'avènement d'une Francophonie plus proche des jeunes.

Ces deux dernières années, l'action de la Conféjes a visé en priorité le soutien à la mise en place des politiques nationales en matière de jeunesse et de sports, illustrant ainsi le rôle de conseil qui est le sien. Dans ce cadre, plus de cinquante hauts fonctionnaires issus de vingt-cinq pays du Sud ont suivi des stages de perfectionnement sur les stratégies et les techniques d'élaboration, de mise en place, de suivi et d'évaluation des politiques nationales.

Voulant allier réflexion et actions de terrain, la Conféjes a aussi lancé des conférences thématiques sur des questions d'actualité préoccupantes (transferts abusifs de jeunes sportifs talentueux du Sud vers le Nord, dopage des sportifs, etc.). De même, elle a conduit des études spécifiques répondant aux préoccupations majeures exprimées par les jeunes et les sportifs des pays membres.

Des comités spécialisés ont également été mis en place pour accompagner les États membres dans le cadre des activités en faveur des jeunes et des sportifs. À titre d'exemple, l'on peut citer : le groupe de travail pour la participation des jeunes filles et des femmes aux activités « jeunesse et sports » dans l'espace francophone, le comité scientifique et le comité des journalistes sportifs francophones.

Les actions de terrain ont été poursuivies, voire renforcées. C'est le cas du programme d'insertion économique des jeunes avec le Fonds d'insertion pour les jeunes (FIJ), le programme de formation et de perfectionnement des cadres et les programmes de développement des sports de proximité et de haut niveau. Parmi les résultats patents de ces interventions, la Francophonie peut se féliciter de la conquête, par la Sénégalaise Amy Mbacké Thiam, du titre de championne du monde sur quatre cents mètres lors des derniers championnats du monde d'athlétisme, qui se sont tenus à Edmonton, au Canada, en août dernier.

La ministre remercie l'ensemble des partenaires de la Conféjes, depuis les opérateurs de la Francophonie, comme l'Agence intergouvernementale et l'AIMF, jusqu'aux organisations de coopération comme l'Unesco, le Comité international olympique et les institutions financières internationales. Elle se félicite de même de la coopération naissante avec l'AUF.

Évoquant la récente évaluation de la Conféjes, elle souhaite que les conclusions puissent permettre de renforcer les acquis et d'ouvrir de nouveaux chantiers.

Pour terminer, elle félicite les gouvernements du Canada, du Canada-Québec et du Canada-Nouveau-Brunswick pour la réussite des récents Jeux de la Francophonie tenus à Ottawa-Hull.

### **Autres rapports**

Le président invite le représentant du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) à présenter sa communication.

#### ***Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF)***

Au nom du Docteur Ali El Dean Hillal, ministre égyptien, président du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), Monsieur Michel Dach, secrétaire exécutif, adresse ses remerciements aux cinquante et un pays et gouvernements ayant participé aux 4<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie d'Ottawa-Hull avec des délégations de qualité qui ont grandement contribué à la réussite de ces Jeux. Il constate que les Jeux ont atteint le meilleur niveau de leur histoire, comme peuvent en témoigner les vingt-quatre records battus en athlétisme.

Il remercie particulièrement les gouvernements du Canada et du Québec pour leur aide financière ainsi que pour la qualité des installations. La crédibilité des Jeux a pu être consolidée par le renforcement des liens entre le CIJF et ses partenaires institutionnels (gouvernements, Conféjes, AIF, fédérations internationales sportives).

Le volet culturel a atteint un niveau international grâce au soutien sans faille, tant humain que financier, de l'AIF et à l'engagement personnel de Monsieur Roger Dehaybe, son administrateur général.

L'apport des pays de l'Europe de l'Est a été conséquent : la Roumanie s'est classée première au palmarès des médailles.

Les Jeux de la Francophonie sont devenus un projet majeur du développement d'actions en faveur de la jeunesse dans chaque pays et, en attendant la prochaine édition, en 2005, à Niamey, Monsieur Dach invite les pays et les opérateurs à réfléchir à une implication plus concrète et permanente dans ce projet politique, créé à l'initiative des chefs d'État et de gouvernement, le seul qui regroupe trois mille jeunes pendant deux semaines, apportant une visibilité sans pareille à la Francophonie dont il est devenu l'étendard.

À l'issue de la quatrième édition, un film officiel sur les Jeux de la Francophonie présentant clairement les objectifs de cette opération a été réalisé.

## **Synthèse du Président**

Au terme des communications des conférences ministérielles permanentes et du Comité international des Jeux de la Francophonie, le président salue, au nom de la Conférence, toutes les initiatives qui ont été prises pour permettre à la jeunesse francophone de tenir sa place dans les différents rendez-vous la concernant. Le président renouvelle son souhait de voir se renforcer la participation des jeunes aux activités de la Francophonie.

### **5. Lieu et date de la prochaine session de la CMF**

La 17<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendra à Beyrouth, en prélude au IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie. En conséquence, le président de la Conférence ministérielle informe les délégués des différentes échéances retenues :

- Beyrouth, Liban, les 15 et 16 octobre 2002 (17<sup>e</sup> session de la CMF) ;
- Beyrouth, Liban, du 18 au 20 octobre 2002 (IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie) ;
- Lausanne, Suisse, du 11 au 13 décembre 2002 (18<sup>e</sup> session de la CMF).

La prochaine session du CPF se tiendra à Paris, courant mai ou juin 2002. Les dates précises seront communiquées en temps opportun par le secrétaire général.

### **6. Questions diverses**

#### **Adoption des résolutions**

La résolution sur Haïti est adoptée.

#### **Organisation d'un séminaire à Monaco courant 2003**

La Conférence a retenu la proposition de Monaco d'accueillir en 2003 un séminaire de haut niveau sur le cofinancement du développement, dans le cadre du suivi de la Conférence internationale de Monterrey (Mexique).

### **7. Adoption du rapport général de la 16<sup>e</sup> session de la CMF**

Étant donné l'heure avancée de la réunion, le président annonce aux membres qu'ils recevront en temps opportun le projet de rapport général de la Conférence. Celui-ci sera adopté lors de la prochaine session de la CMF.

Le président remercie les délégués de leur participation active et de leurs contributions, et il invite, conformément à l'ordre du jour de la Conférence, les pays membres concernés à poursuivre les travaux en siégeant comme Conférence générale de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.